



LE CHARMANT SON

février 2022

ÉDITO

Alignement électoral

Indéniablement l'année 2022 sera placée sous le signe de l'exercice démocratique et donc des choix. Elle verra se dérouler au moins trois scrutins électoraux. Le premier, central pour bon nombre de concitoyens et d'observateurs de la vie de la cité, interviendra au printemps 2022 et désignera le futur Président de la République. Viendront ensuite les élections législatives qui procéderont au renouvellement des députés. Enfin, au bout de l'année 2022, un autre exercice démocratique, celui des élections professionnelles dans la Fonction publique, viendra dessiner le paysage syndical pour les 4 prochaines années, dont celui de la DGFIP et du Ministère.

Pour les précédentes, comme il est de coutume, le syndicat, même s'il fait de la politique au sens radical et étymologique du terme, ne se fendra pas d'une quelconque consigne de vote. Sauf à dire, réaffirmer, assumer son aversion profonde pour toutes les idées, analyses, visées ou projets de l'extrême droite, de la droite extrême et de ses thuriféraires. Et à la veille de cette année électorale, ils sont tristement légion. Au surplus, au moment des choix, dans la solitude de l'isoloir, chacun fera les siens.

Pas de consigne donc, quelques réflexions cependant. Les puristes adoreurs de la constitution de 1958 se plaisent à qualifier l'élection présidentielle de « rencontre entre un homme (ou une femme du coup) avec le peuple ». Vision surannée d'un processus de désignation et d'un paradigme issus d'un texte datant des surlendemain de la seconde guerre mondiale, écrit à la veille de larges mouvements d'indépendance dans un pays qui se targuait encore d'être un empire colonial ! Cette évocation de « la Rencontre » escamote, efface en quelque sorte l'essentiel : quel programme, quel projet, quelle vision portent les candidats, pour le moyen et le long terme et pour nous amener où ?

Quelles orientations sociétales, économiques, sociales et environnementales le vainqueur impulsera-t-il une fois investi ? C'est donc bien la lecture attentive des programmes, leur décryptage, qui devrait déclencher le choix de chaque électeur, pas les « punchlines » des uns et des autres.

Certes, le risque de trouver dans une seule et même production programmatique la plénitude de ses propres attentes est des plus faibles. Il sera donc nécessaire de faire un petit effort d'analyse et de synthèse pour déterminer laquelle correspond le mieux à nos idéaux personnels et collectifs et à nos souhaits de citoyen, d'agent public, singulièrement de fonctionnaire de la DGFIP, d'habitant d'une planète sur laquelle nous ne faisons que passer et que nous allons léguer, dans quel état (?) aux générations futures.

Votez éclairés et conscients des enjeux, en faisant abstraction des émotions que voudraient susciter en tout électeur les professionnels de la communication politique, voilà ce que pourrait être l'humble conseil que pourrait formuler notre syndicat. Ce dernier livrera, comme il le fait à chaque échéance électorale, sa propre analyse des domaines dans lesquels il se sent pertinent. Le bilan fiscal du quinquennat en fera partie.

Enfin, il ne faut jamais oublier que la démocratie ne s'arrête pas au sortir de l'isoloir. Elle vit, pour peu que la volonté collective le veuille et le décide, entre deux scrutins politiques, par l'engagement citoyen, de toutes et de tous et au travers du rôle que jouent encore les corps intermédiaires, dont les organisations syndicales. Ces dernières sont là pour rééquilibrer, réajuster, corriger ce qui dysfonctionne, au quotidien, dans chaque secteur professionnel et plus largement dans la société.

En décembre 2022, vous aurez encore la possibilité d'apporter du poids à vos représentants, de légitimer la place et le rôle des organisations syndicales à défendre vos intérêts moraux et matériels, individuels et collectifs.

La confiance règne !

A l'heure des « sources ouvertes » (open data), la DGFIP, administration de données par excellence, ouvre les vannes. En gros, tout un chacun peut venir piocher ce dont il a besoin dans nos fichiers. Mieux, la DGFIP rend publics les codes sources de ses applications métiers, pour selon elle permettre leur amélioration. Bref, les seuls qui sont bridés en la matière, ce sont les agents eux-mêmes.

Pour disposer des habilitations nécessaires à son activité quotidienne, il faut parfois mendier. Le système des habilitations est par ailleurs pour le moins moyenâgeux au regard de la modernité affichée en matière de liberté des données. Une fois habilité, il est en plus nécessaire, selon les applicatifs, de demander un accès à chaque responsable d'unité. Et quand enfin vous disposez des accès applicatifs dont vous avez nécessairement besoin pour bosser un tant soit peu correctement, vous vous apercevez que ces accès sont pour le moins limités géographiquement. Ne parlons même pas des accès au « net ». C'est encore et toujours trop souvent avec leurs smartphones que les agents vont à la pêche aux renseignements.

Chaque agent devrait être doté automatiquement, à partir de son profil, de toutes les habilitations dont il a besoin pour bosser sans aucune restriction, c'est-à-dire avec un accès national ! Et pis c'est tout !

Le revoilou, le GPA !

Les plus anciens adhérents du syndicat se souviennent peut-être qu'à une époque, pas si lointaine, il recevait en général tous les deux ans, la version papier d'une brochure, la bible de la gestion individuelle, le fameux **GPA (Guide Pratique de l'Agent)**. Ce document compilait dans un seul ouvrage l'ensemble des textes relatifs à la gestion individuelle : temps de travail, congés, mutations, affectations, notation, etc.

Puis, devant faire face à des contraintes budgétaires lourdes et avec l'avènement du « numérique », la publication de cette brochure a malheureusement dû être abandonnée. L'idée avait alors germé de réaliser une version en ligne de ce GPA. Mais, là encore, notre syndicat s'est heurté à des difficultés plus techniques que monétaires pour le coup. Pourtant, la graine d'un retour de ce GPA n'a pas été enterrée.

Sa gestation fut longue, mais désormais, ça y est, le nouveau GPA est né !!!



Il est disponible sur le site du syndicat, à disposition des seuls adhérents de notre organisation, dans sa version numérique, dont l'intérêt est de pouvoir réaliser une mise à jour en temps réel. Alors, n'hésitez pas à le consulter quand vous avez un doute, une interrogation. Vous y trouverez l'essentiel. Pour les situations plus particulières, en cas d'incompréhension d'une règle, prenez contact avec vos correspondants sur vos sites ou bien adressez-vous à l'équipe militante de l'Isère !

Pour nous joindre :

Téléphone : 04-76-39-39-90 et 04-76-39-39-93

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgifp.finances.gouv.fr

Vos droits : Le saviez-vous ?

La formation professionnelle en cours de carrière est un axe fort de la politique sociale de la DGFIP. Bien qu'elle a aussi emprunte de plus en plus les chemins de la dématérialisation...

Il existe encore, même si la pénurie de formateurs se fait ressentir de manière importante depuis quelque temps, des formations en présentiel. L'idéal serait qu'elles soient dispensées au plus près des demandeurs. Mais ce n'est pas toujours possible. Les lieux de stage se trouvent ainsi assez souvent éloignés : Lyon, Toulouse, Paris, etc.

Saviez-vous alors que, si vous êtes obligés de voyager la veille de votre stage pour être présent à l'ouverture de la session à laquelle vous êtes inscrit, votre temps de trajet est pris en compte dans votre temps de travail ?

Vous bénéficiez dès lors de la réintégration d'une demi-journée de travail correspondant à votre module horaire. De la même manière, si le lieu de votre stage vous contraint à n'être revenu chez vous qu'après vingt heures, vous avez droit à une seconde compensation d'une demi-journée ! Et ce n'est pas tout !

Si vous exécutez votre formation dans votre département d'affectation et que celle-ci vous oblige à un déplacement en dehors de votre résidence d'affectation, alors l'administration doit vous réintégrer une heure à la « pointeuse », deux heures si votre stage se déroule dans un département limitrophe.

N'hésitez pas à faire valoir vos droits et, en cas de résistance de la part des services RH ou de votre chef de service, n'hésitez pas à nous contacter pour faire appliquer le droit !

Confère l'instruction du BUREAU RH-1A n°2017/10/1944 en date du 11/10/2017



ADHÉREZ, OUI !!!

Maintenant, c'est aussi possible en ligne

On n'arrête pas le progrès et votre syndicat préféré continue d'innover. Depuis cette année 2022, vous pouvez adhérer en ligne depuis notre site et à partir du bouton « le syndicat » en haut à gauche, tout à côté du logo. Puis cliquez sur « adhérer » dans le menu déroulant qui s'affiche. Ensuite, laissez-vous guider : nos informaticiens maison, les meilleurs qui soient, vous ont concocté un outil génial, simple et très intuitif. Vous pouvez régler votre cotisation jusqu'en 4 fois, par carte bancaire.

Il ne s'agit pas d'un prélèvement automatique permanent qu'il vous faudra résilier si jamais l'année prochaine vous changez d'avis ! Il s'agit d'une facilité gratuite de paiement de votre cotisation pour l'année en cours. Celle-ci est enregistrée directement et votre section locale est avertie que vous venez de rejoindre « le groupe ». Vous avez désormais accès à une documentation riche et fournie, rien que pour vous, dont le Guide Pratique des Agents, mais aussi à la distribution, mensuelle désormais, du journal national l'UNITÉ. Vous appartenez en plus à un collectif réuni et rassemblé autour de valeurs et de pratiques, formant du fait de sa seule existence et de son nombre, un véritable contre-pouvoir social face à l'arbitraire de notre administration, de plus en plus pesant.

Plus aucune excuse, si vous le voulez, vous le pouvez !

Bien entendu, la possibilité vous reste offerte de cotiser par chèque auprès de votre correspondant ou en adressant directement votre règlement à la section à l'adresse suivante :

Solidaires Finances Publiques 38
CFP de Grenoble Rhin et Danube
38-40 Avenue Rhin et Danube
38047 Grenoble Cedex

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2022

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement

Solidaires
Finances
Publiques

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage _____ Prénom _____

NOM de naissance _____ Date de naissance _____

Cadre : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Date de prise de rang : _____

Informations professionnelles

Service : _____

Site : _____

Temps partiel : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44

contact@solidairesfinancespubliques.org

solidairesfinancespubliques.org